

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE RICHELIEU
COUR N° : 505-11-016279-205
DOSSIER N° : 41-2612521

COUR SUPÉRIEURE
Chambre commerciale

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

QUALUM INC., société dûment constituée en vertu de la loi, ayant son siège social au 1311, rue Ampère, Boucherville (Québec) J4B 5Z5

Faillie

- et -

RESTRUCTURATION DELOITTE INC., (Martin Franco, CPA, CA, CIRP, LIT, responsable désigné), personne morale ayant un établissement au 1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500, Montréal (Québec) H3B 0M7

Syndic

**RAPPORT DU SYNDIC AUX CRÉANCIERS
SUR L'ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE**

Instruction n° 30

Informations générales

1. Qualum Inc. (« **Qualum** » ou la « **Débitrice** ») est une personne morale dont le siège social et le principal établissement étaient situés au 1311, rue Ampère, à Boucherville (Québec).
2. Qualum œuvrait dans la fabrication de portes et fenêtres et employait jusqu'à tout récemment environ 60 employés.
3. M. Gilbert Décarie est l'actionnaire, l'administrateur et la personne désignée comme fondé de pouvoir de la Débitrice.
4. Le 31 janvier 2020, Qualum a déposé un avis d'intention en vertu de la LFI et Raymond Chabot Inc. a accepté d'agir à titre de syndic à l'avis d'intention.
5. Le 10 février 2020, a fait cession de ses biens (faillite) et Restructuration Deloitte Inc. (« **Deloitte** » ou le « **Syndic** ») a été nommé syndic par le séquestre officiel.

Résultats financiers

6. Le tableau ci-dessous démontre le niveau du chiffre d'affaires et des résultats nets de la Débitrice au cours des trois derniers exercices financiers.

Sommaire des résultats (non audité) Pour la période terminée le (en millier de dollars canadiens)	11 mois 31 décembre 2019 Année financière 2020	12 mois 31 janvier 2019 Année financière 2019	12 mois 31 janvier 2018 Année financière 2018
Revenus	9,710	11,475	12,043
Dépense	10,468	11,367	12,232
Bénéfice net (perte nette)	(758)	108	(189)

7. Le tableau ci-dessus met en lumière une diminution du chiffre d'affaires ainsi qu'une perte nette subie au cours de la période d'onze mois terminée le 31 décembre 2019.

Évaluation préliminaire des biens de la Débitrice

8. Le tableau ci-après fait état des biens de Qualum à la date de la faillite.

Sommaire des actifs (non audité) (en millier de dollars)	Valeur comptable estimée Au 10 février 2020	Valeur de liquidation estimée Au 10 février 2020 ⁽¹⁾
Comptes à recevoir	2,419	700
Comptes à recevoir - autre	68	-
Inventaire	3,524	366
Équipement	1,857	175
Matériel roulant	100	25
Total	7,968	1,266

(1) - Selon le bilan statutaire préparé par Qualum Inc. au 10 février 2020

Le Syndic a fait préparer et a obtenu un rapport d'inventaire et d'évaluation des biens de la Débitrice. Le Syndic ne rend pas public les informations contenues dans ce rapport afin d'éviter de biaiser les résultats du processus de vente des biens présentement en cours.

Processus de vente des actifs

9. Dès sa nomination, le Syndic a entrepris un processus de sollicitation d'offres afin de procéder à la vente des actifs de Qualum. Dans le contexte où des parties ont signifié au Syndic de l'intérêt à la poursuite de certains contrats en cours, le Syndic a mis en place un processus de vente accéléré afin de maximiser la valeur de réalisation au profit des créanciers.
10. Un mémoire d'information confidentiel a été préparé par le Syndic et distribué le 20 février 2020 aux différentes personnes ayant démontré de l'intérêt. Ce document contient les détails et procédures de ventes, les renseignements sur la situation de Qualum, l'information sur les actifs en vente, le formulaire de soumission ainsi que les conditions générales de vente.
11. Les acheteurs potentiels ont jusqu'au lundi 2 mars à 15:00 (heure normale de l'Est) pour déposer leur offre au Syndic.

Réclamations prouvables

Réclamations garanties

12. Le tableau ci-dessous présente les cinq (5) principaux créanciers garantis ainsi que le montant estimé de leur réclamation prouvable:

Créanciers Garantis (en millier de dollars canadiens)	Réclamation prouvable estimée Au 10 février 2020
HSBC Bank Canada (HSBC)	2,615
Investissement Quebec (IQ)	247
Intact Compagnie d'Assurance (Intact)	-
Banque de Développement du Canada (BDC)	486
Qualum-Immo Inc.	736
Total	4,084

Banque HSBC du Canada (« HSBC »)

13. À ce jour, le syndic a reçu une preuve de réclamation de la part de la HSBC. HSBC a déposé une réclamation prouvable de 2 615 014,57 \$, laquelle serait garantie par une hypothèque conventionnelle portant sur l'universalité des biens appartenant à la Débitrice.

Investissement Québec (« IQ »)

14. À ce jour, le Syndic a reçu une preuve de réclamation de la part de IQ. IQ a déposé une réclamation prouvable de 247 383,87 \$, laquelle serait garantie par une hypothèque conventionnelle portant sur l'universalité des biens appartenant à la Débitrice.

Intact Compagnie d'Assurance (« Intact »)

15. À ce jour, le Syndic n'a pas obtenu de preuve de réclamation d'Intact. Selon les informations en possession du syndic, aucune somme n'est due à Intact.

Banque de Développement du Canada (« BDC »)

16. À ce jour, le Syndic n'a pas obtenu de preuve de réclamation garantie de la BDC ceux-ci ayant déposé une preuve de réclamation non garantie pour la totalité du montant.

Qualum-Immo Inc. (« Qualum Immo »)

17. À ce jour, le syndic n'a pas obtenu de preuve de réclamation de Qualum Immo. Selon les informations en possession du Syndic, Qualum Immo aurait une réclamation prouvable de l'ordre d'environ 736 000 \$, laquelle serait garantie par une hypothèque conventionnelle portant sur des équipements spécifiques appartenant à la Débitrice.

Opinion légale

18. Le Syndic demandera un avis juridique indépendant sur la validité des sûretés avant que tout fonds soit distribué aux créanciers.

Fiducies présumées gouvernementales

19. Le Syndic estime qu'il n'y aurait pas de sommes impayées aux autorités fiscales qui pourraient se qualifier à titre de fiducie présumée qui porterait sur tous les biens de la Débitrice.

Réclamations relatives au titre de salaires impayés

20. Le Syndic estime à 94 000 \$ la portion maximale des réclamations des ex-employés des Débitrices donnant droit à la sûreté prévue à l'article 81.3 de la LFI. Cette sûreté porte sur les actifs à court terme appartenant à la Débitrice à la date de la faillite. Les données exactes seront complétées dans les prochains jours.

Créanciers non garantis

21. Selon l'information en possession du Syndic, la Débitrice aurait environ 136 créanciers non garantis dont la valeur totale des réclamations prouvables est estimée à 4,8 millions de dollars.

Mesures conservatoires

22. Depuis sa nomination, le Syndic a procédé à la mise en place des mesures conservatoires et de protection suivantes :

- (i) Changement des serrures et des accès sur les lieux occupés par Qualum;
- (ii) Restrictions des accès aux données informatiques et protection des données;
- (iii) Envoi d'avis à tous les créanciers les informant de la faillite de Qualum et de la tenue de la première assemblée des créanciers;
- (iv) Publication d'un avis de la faillite et de la première assemblée des créanciers dans un journal local;
- (v) Suspension des transactions aux comptes bancaires de Qualum;
- (vi) Ouverture d'un compte en fidéicomis pour l'administration de la faillite;
- (vii) Révision des inscriptions faites au nom de la débitrice au *Registre des droits personnels et réels mobiliers* (R.D.P.R.M.);
- (viii) Analyse préliminaire des preuves de réclamation reçues;
- (ix) Démarches visant à effectuer des ventes rapides de produits finis auprès de certains clients.

Transactions antérieures à la faillite

23. Le Syndic n'a pas terminé son analyse des transactions réalisées par la Débitrice antérieurement à la date de la faillite. Dès que possible, le Syndic communiquera les conclusions de cette analyse aux inspecteurs.

Réalisation prévue et distribution projetée

24. Considérant les informations présentées dans le présent rapport, le Syndic est d'avis qu'aucune distribution ne sera effectuée aux créanciers non garantis.

DATÉ à Montréal, ce 28^e jour de février 2020.

RESTRUCTURATION DELOITTE INC., En sa qualité de
syndic de l'actif de Qualum Inc. et non à titre
personnel.



Martin Franco, CPA, CA, CIRP, SAI
Premier vice-président